Séance du mardi 05 juillet 2022

Date de la convocation : mardi 28 juin 2022

Membres titulaires en

exercice: 59

L'an deux mille vingt-deux et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents: 40

4

Présents non votants :

Représentés: 3

Votants: 39

<u>Présents votants</u>: Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Béatrice DENIS, Frédéric ERNST, Pascal FARCAGE, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Yves PILLEMENT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE

Représentés : Christian BAZART, Pascal MENUSIER, Nathalie PHILIPPOT

Excusés: Sabrina DEJEAN, Clément FEVEZ, Hervé GAND, Cédric GARAT, Jean-Marc ILIC, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Gérard L'HUILLIER, Pierre-Louis MOLITOR, Mireille MOREL, Marc NICOLAS

Absents: Patrice ADAM, Sarah BAJOLOT, Denis BOULANGER, Jean-Pol BUVIGNIER, Cyril CHARLES, Sophie CHARRIOT, Didier CHASSEIGNE, Katya CHASSEIGNE, Patrice DEFOULOY, Viviane DOLIZY, Hervé FABRE, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Serge GAUGUIER, Julien GUYOT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Christophe LANG, Frédéric MANGIN, Nicolas MAURER, Nathalie MEUNIER, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Angélique THILL, Michel VARNUSSON, Francis WITZ

Secrétaire de séance :

Patrick GROSS

DE_2022_051 - Objet : Aide directe intercommunale « Auto Service Raival »

PREFECTURE DE BAR-LE-DUC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/07/2022
055-200066140-20220705-DE 2022 051-DE

La Présidente expose,

La Présidente soumet au conseil communautaire une demande d'aide de l'entreprise « Auto service

Raival » de Raival déposée le 31 Mai 2022.

Vu la délibération n°DE_201804_34 par laquelle le Conseil Communautaire acte les nouvelles modalités d'attribution des aides aux entreprises pour le maintien et le développement des

entreprises artisanales et commerciales,

Vu la délibération n°DECC 201806 073 adoptant le règlement de aides intercommunales,

Vu la convention d'autorisation de financements complémentaires des Etablissements publics de coopération intercommunale du Grand Est dans le champ des aides aux entreprises signées le

14/11/2017,

Vu le dossier déposé par M. Julien VALLE concernant son projet d'acquisition d'un compresseur, d'un

élévateur hydraulique et d'un appareil de climatisation pour son entreprise, pour un montant de

dépenses d'investissements prévues s'élevant à 15 306,39 euros hors taxes,

Vu les précédentes demandes de subvention réalisées par l'entreprise les 3 dernières années, et le

plafond de dépenses éligibles de 25 000 € HT, cette nouvelle demande ne peut dépasser 11 500,54 €

HT de dépenses éligibles,

Vu le vote du budget primitif 2022 du budget principal du budget principal du 07 avril 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et au vu des critères d'éligibilité et des modalités

financières fixées dans le règlement en visa, décide à l'unanimité :

- d'octroyer une aide à hauteur de 20 % des dépenses éligibles plafonnées à 11 500,54 euros hors

taxes soit une aide maximale de 2 300,10 euros à l'entreprise dénommée ci-dessus. Cette somme

sera versée sur présentation des factures acquittées.

- de dire que ce montant est inscrit au budget primitif 2022 du budget principal.

- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières liées à

l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 juillet 2022 et publié ou notifié le 18 juillet 2022